

République française

Département de la Lozère

## COMMUNE DE VEBRON

Séance du 24 avril 2023

Membres en exercice :  
11

Date de la convocation: 17/04/2023

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain ARGILIER*

Présents : 8

**Présents :** Alain ARGILIER, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT

Votants: 8

Pour: 8

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Jean-Marc AURES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN

Abstentions: 0

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Christine DOUTRES

**Objet: Approbation du transfert des éléments d'actifs par la COMMUNAUTE DE COMMUNES GORGES CAUSSES CEVENNES à la suite du transfert de compétences - DE\_021\_2023**

Monsieur le Maire rappelle le cadre légal relatif au transfert de compétences.

**VU** les articles L.1321-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales;

**CONSIDERANT** la création de la Communauté de communes Gorges Causse Cévennes au 1er Janvier 2017;

**CONSIDERANT** l'arrêté n°SOUS-PREF-2021-326-001 du 22 Novembre 2021, portant modification des statuts de la communauté de communes et fixant les conditions de versement des fonds de concours et d'adhésion de la Communauté de communes à des syndicats et à des EPCI;

**CONSIDERANT** qu'il y a eu fusion des trois actifs des anciennes Communautés de communes sans que le transfert de certains biens n'ait nécessairement été réalisés en adéquation avec les compétences transférées;

**CONSIDERANT** la validation intervenue le 21 novembre 2022 de cette restitution de biens par les communes ou syndicats concernées;

**CONSIDERANT** la délibération n° 2022-170 du 08 décembre 2022 de la Communauté de communes Gorges Causse Cévennes présentant les éléments d'actifs à restituer aux communes et syndicats concernés, et notamment pour la Commune de Vébron les éléments suivants :

## COMMUNE DE VEBRON

68000-CCGCC			Désignation du bien	Date acquisition	Durée ammortissement	Valeur brute	Cne de Vebron - 07600		
Compte débité	Compte crédité	N° Inventaire					Compte débité	Compte crédité	N° Inventaire
193	2151	10000047	VOIRIE 2023-2024 VEBRON	18/06/2007		1 607,28 €	2151	1021	CCGCC 001
193	2151	10000050	TROTTOIR LA POSTE ET COMMERCE	18/06/2007		7 072,19 €	2151	1021	CCGCC 002
193	2158	23000037	RÉSERVE EAU DFCI GALLY	29/11/2016		143 264,48 €	2158	1021	CCGCC 003
193	215738	10000066	MONTAGE 4 ETRAVES	12/02/2010		44 431,91 €	215738	1021	CCGCC 004
193	215738	10000071	6 JEUX CHAINES DENEIGEMENT	07/12/2010		8 539,44 €	215738	1021	CCGCC 005

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des votants,**

**DECIDE** d'accepter le transfert des éléments d'actifs par la Communauté de Commune Gorges Causses Cévennes, tels que définis ci-dessus;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous rapports ou certificats relatifs à ces transferts

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 15 MAI 2023  
et publié ou notifié le



Alain ARGILIER  
Maire de Vébron.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télécours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*

SGC de FLORAC-BARRE-DES-CEVENNES

Cité de Cnes Gorges-Causse-Cévennes

Régularisation du transfert des éléments d'actif par restitution de  
d'immobilisations entre les communes membres et l'intercommunalité  
(Délibération du 08/12/22 )

Opérations d'ordre non-budgétaires – Exercice 2023

### Commune de Vebron

68000 – CCGCC		Cne de Vebron – 07600	
Compte débité	Compte crédité	N° Inventaire	N° Inventaire
193	2151	10000047	CCGCC 001
193	2151	10000050	CCGCC 002
193	2158	23000037	CCGCC 003
193	215738	10000066	CCGCC 004
193	215738	10000071	CCGCC 005

  

Compte débité	Compte crédité	Valeur brute	Durée amortiss ement	Date acquisition	Désignation du bien.
193	2151	1607,28		18/06/07	VOIRIE 2003-2004 VEBRON
193	2151	7 072,19 €		18/06/07	TROTTOIR LA POSTE ET COMMERCE
193	2158	143 264,48 €		29/11/16	RESERVE EAU DFCL GALLY
193	215738	44 431,91 €		12/02/10	MONTAGE 4 ETRAVES
193	215738	8 539,44 €		07/12/2010	6 JEUX CHAINES DENEIGEMENT

Le Président de la Cité de Cnes,

*Pau délégation*



*Le Vice-Président*

*Serge UEDRINES*

Le Maire,

